

**ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE  
SUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR**

**VOS RÉFÉRENCES :**

Identifiant (N° étranger) : 9733000421

N° de la demande : 9731202306160000163

DATE D'ÉMISSION : 16/06/2023

---

Nom de naissance : DURANT

Nom d'usage :

Prénom : MARIA

Né(e) le : 21/05/1966

A : INC, CUBA

Nationalité : CUBAINE

Adresse : 1 RUE DE REMIRE 97306  
CAYENNE FRANCE

---



Le 16/06/2023, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une carte de résident, valable du 17/06/2023 au 16/06/2033 portant la mention CR victime violence conjug-condamnation va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.

**Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu.**

**Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.**

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 25 € correspondant au montant des taxes que vous réglerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

